

ANNEXE D

CONSIGNES À L'INTENTION DES UTILISATEURS DE LA PISTE D'ATHLÉTISME

Tous les utilisateurs, y compris les responsables de clubs, ligues, établissements scolaires et associations utilisant la piste d'athlétisme du Stade Premier Tech de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, doivent respecter et faire observer les présentes consignes :

1. La piste d'athlétisme est accessible sur les heures d'ouverture du stade. Toutefois, quelques activités, compétitions et/ou événements spéciaux peuvent nécessiter l'usage de celle-ci. Nous recommandons aux marcheurs/coureurs de consulter l'horaire des activités de la piste d'athlétisme avant de se rendre sur les lieux.

L'information est disponible sur les médias sociaux de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, sur le site internet de la Ville de Rivière-du-Loup ou par téléphone au [418-868-6832](tel:418-868-6832).

2. L'utilisateur doit être vigilant et prudent lorsqu'il accède à la piste d'athlétisme afin d'éviter les collisions, il est tenu de céder le passage aux marcheurs/coureurs en circulation.
3. Les échauffements et/ou exercices doivent se faire à l'intérieur des zones prévues à cet usage (4 coins du stade).
4. Les marcheurs/coureurs circulant plus lentement doivent garder le corridor extérieur (côté mur). Les marcheurs/coureurs circulant plus rapidement doivent garder le corridor intérieur (côté rideau) en s'assurant de respecter les utilisateurs moins rapides et en cédant le passage au besoin.
5. L'utilisateur éprouvant le besoin de s'arrêter subitement doit quitter son corridor et se diriger à l'intérieur de l'espace libre entre le mur extérieur et le corridor extérieur. Les zones d'échauffements et/ou d'exercices peuvent être aussi utilisées à des fins de repos ou récupérations.
6. Les attroupements ne sont pas tolérés sur la piste d'athlétisme, les deux corridors doivent rester libres à la circulation des marcheurs/coureurs en tout temps.
7. Le sens de circulation varie selon la journée de la semaine. Les marcheurs/coureurs doivent s'assurer de circuler dans la direction prescrite sur l'affichage prévu à cet effet.

↻ Sens horaire : du lundi au mercredi

↻ Sens antihoraire : du jeudi au dimanche

8. La longueur de la piste d'athlétisme est de 266 mètres au centre des deux corridors.

- 05 tours : 1,35 km
- 10 tours : 2,70 km
- 15 tours : 4,05 km
- 20 tours : 5,40 km